

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DIVING DU 25 AVRIL 2026

LIEU : SEMINARHOTEL ARTE
 ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN)
 PRÉSIDENT : PASCAL JULMY, DIRECTEUR SPORTIF DIVING
 DURÉE : 09H30 – 11H30
 PROTOCOLE : SANDY CLÉMENT

1. BIENVENUE

Le directeur sportif Pascal Julmy ouvre l'assemblée sportive ordinaire Diving 2026 à l'hôtel ARTE à Olten et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue tout particulièrement ses collègues de la direction : Christian Greuter (responsable des compétitions), Christian Finger (chef sport de performance et de la relève) ainsi que Severin Lienhard (responsable de la formation Diving). Il salue également le membre d'honneur Michael Geissbühler ainsi que le responsable de la formation et du sport de masse de la fédération, Vincent Aebischer. Marc Schafer (responsable des finances Diving) est empêché pour des raisons personnelles et s'est excusé.

Le directeur sportif informe que les traductions en français et/ou en anglais seront effectuées directement par les personnes présentes si nécessaire.

2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

L'invitation a été envoyée le 1^{er} avril 2026. Le même jour, tous les documents ont été mis en ligne sur le site Internet de Swiss Aquatics. Conformément à l'art. 44 des statuts, l'assemblée a été convoquée dans les délais et en bonne et due forme et peut donc délibérer valablement, conformément aux statuts de la FSN.

Sont présents les clubs et associations suivants

représentés par :

Association des clubs de la région suisse romande (RSR)	John Neeld
Genève Natation 1885	Michael Dedo
Kantonalbernischer Schwimmverband	Michael Geissbühler
Lausanne Aquatique	Isabelle Rochat
Regionalverband Zentralschweiz – Ost	Mike O'Dell
Regionalverband Zentralschweiz – West	Severine Lienhard
Schwimmklub Thun	Christian Greuter
Verein Zürcher Wasserspringer	Mike O'Dell
Membre d'honneur	Michael Geissbühler
Arrivé plus tard : Fribourg Natation 1925	Carmen Stritt Burk

Au début de la séance, **19 voix** sont présentes dans la salle.

Si l'on considère l'ensemble des voix exprimées, cela signifie que :

Majorité simple = 11 voix

Majorité des 2/3 = 13 voix

3. ÉLECTION DES SCRUTATEUR·TRICE·S

Mike O'Dell s'est proposé auprès de la direction sportive pour occuper le poste de scrutateur et est proposé pour cette fonction.

Décision : Mike O'Dell est élu à l'unanimité scrutateur.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE SPORTIVE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2025

Il n'y a pas de remarques et / ou d'ajouts.

Décision : Le PV de la dernière assemblée sportive ordinaire du 26 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

5. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU DIRECTEUR SPORTIF À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

Pascal Julmy ne lit pas son rapport annuel, celui-ci étant disponible en ligne dans les deux langues. Il n'y a pas de commentaires.

Décision : Le rapport annuel du directeur sportif est adopté à l'unanimité et transmis à l'assemblée des délégués.

6. COMPTES ANNUELS 2025

Pris de connaissance du compte de résultat

Pascal Julmy présente les principaux écarts constatés dans les comptes annuels.

Il précise que tous les documents ont été mis à disposition en ligne au préalable et qu'il ne reviendra donc pas en détail sur tous les points.

Il explique que des postes ont été regroupés dans le compte 3022, ce qui n'a entraîné ni augmentation du budget ni dépassement budgétaire. De plus, un montant provenant de Swiss Olympic et datant de 2017 a été identifié et comptabilisé dans ce compte.

Il explique également la différence constatée dans le compte 3028. Celle-ci échappe à toute influence directe, car elle est fixée par Swiss Olympic sur la base des entraîneurs déclarés par les clubs. Le nombre réduit d'entraîneurs licenciés entraîne des écarts correspondants. Il précise en outre que la contribution de solidarité n'a pas été utilisée, notamment en raison des investissements réalisés par Swiss Aquatics dans la tour hydraulique de Tenero.

Concernant le compte 3796, Pascal Julmy explique que le budget consacré aux athlètes est toujours fixé à CHF 0.00, car les sélections et les qualifications ne sont pas connues à l'avance. Ce compte comprend notamment les frais de déplacement et d'hébergement, auxquels les athlètes participent par des contributions individuelles. Un relevé détaillé figure à la diapositive 13.

ATTENTION : les montants indiqués dans la présentation ne sont pas tout à fait exacts (erreur de copier-coller). Veuillez-vous référer au récapitulatif des chiffres disponibles sur le site web. Ceux-ci sont corrects. Pascal Julmy s'excuse pour ces erreurs et remercie Isabelle RoCHAT pour son attention.

Approbation du compte de résultats à l'attention de l'assemblée des délégué-e-s, complété le cas échéant par des remarques et des propositions de l'assemblée sportive.

Décision : Le compte de résultat, qui affiche un déficit de CHF 493.00, est approuvé à l'unanimité.

7. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DE DONNER DÉCHARGE AU DIRECTEUR SPORTIF DIVING À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

Décision : La décharge est accordée à l'unanimité.

8. DÉCHARGE AUX AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION SPORTIVE

Décision : cette décharge est également accordée à l'unanimité.

9. INFORMATIONS DU CHEF DU SPORT DE PERFORMANCE ET DE LA RELÈVE

Christian Finger, chef du sport de performance et de la relève, indique que son rapport a également été publié dans les deux langues sur le site web et qu'il ne sera donc pas lu à haute voix.

Isabelle RoCHAT profite de l'occasion pour féliciter Christian Finger pour son travail, dont le succès est manifeste, et pour l'en remercier. Tous espèrent que cette évolution positive se poursuivra.

10. FIXATION DES FRAIS DE LICENCE ET D'AUTRES TAXES DU DOMAINE SPORTIF

Les frais de licence et d'autres taxes restent inchangés pour la saison à venir. Il convient toutefois de noter qu'un éventuel ajustement des licences dans la catégorie Masters sera examiné l'année prochaine. Cette catégorie est celle qui nécessite le plus de travail administratif, car elle comprend trois catégories de chaque pour les hommes et les femmes, mais ne compte souvent qu'un ou deux athlètes.

Décision : Les frais sont accordés à l'unanimité.

11. APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS 2026 À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S, ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉ PAR DES REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

On constate ici que le compte 3022 inclut le montant de l'année 2017. Le compte 3028 est ajusté en conséquence. Le compte 3028 concerne les points de soutiens de relève ainsi que leurs entraîneurs licenciés. Pascal Julmy fournit des explications complémentaires sur l'utilisation des cotisations des membres, conformément à la présentation. Ce sujet sera à nouveau abordé lors de l'assemblée des délégués pour toutes les disciplines sportives. La discipline High Diving est désormais également prise en compte (7 athlètes). Un montant de CHF 5'000.00 a été prévu à cet effet.

Décision : Le budget est adopté à l'unanimité.

*10 h 30 : Carmen Stritt Burk, représentante de Fribourg Natation 1925, rejoint la séance.
Il y a désormais 20 voix au total dans la salle.*

12. PROPOSITIONS ET AFFAIRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

Proposition 1 : Modification du règlement 4.2, article 3.4

Autorisation à remporter un titre ou une médaille pour les athlètes qui ne possèdent pas la nationalité suisse.

Pascal Julmy présente la première proposition, déposée par Genève Natation 1885 et pour laquelle la Direction sportives recommande un rejet.

John Neeld remet à la Direction sportive un document dans lequel il serait indiqué que cette procédure n'est pas conforme aux directives de World Aquatics et d'European Aquatics. Pascal Julmy fait remarquer que ce document ne peut malheureusement pas être pris en compte, car il n'a pas été remis dans les délais et aurait nécessité un examen préalable par toutes les parties concernées.

John Neeld résume brièvement ce qui est indiqué dans ces documents, à savoir que l'attribution d'une médaille est possible, mais pas celle du titre de champion-ne Suisse. La demande devrait donc être reformulée. Le directeur sportif soutient ce point de vue.

Mike O'Dell explique que, selon lui, la représentation de la Suisse par un athlète, telle que mentionnée dans l'explication de Direction sportive, n'est pas déterminante pour cette proposition, car celle-ci porte bien davantage sur les points et les qualifications. John Neeld renvoie une nouvelle fois aux règlements supérieurs dont il faut tenir compte. Selon ceux-ci, il serait possible qu'une personne étrangère reçoive la médaille d'or, d'argent ou de bronze, mais pas le titre.

Pascal Julmy propose de formuler une contre-proposition, conformément à la suggestion de John Neeld.

Ce système prévoirait deux classements : la personne étrangère et la personne de nationalité suisse recevraient chacune une médaille, mais seul l'athlète suisse obtiendrait le titre de champion ou championne Suisse. Dans le cas des personnes ayant la double nationalité, il faudrait prendre à l'avance une décision claire quant au pays qu'elles représentent.

Christian Greuter expose la situation actuelle en la comparant à la proposition initiale ainsi qu'à la contre-proposition.

À ce jour : les participants "Guest" sont certes mentionnés lors des remises des prix, mais ils ne reçoivent ni médaille ni titre.

Proposition de Genève Natation 1885 : les participants "Guest" peuvent remporter une médaille et/ou un titre à condition d'être titulaires d'une licence annuelle Swiss Aquatics Diving valide pendant au moins une saison complète.

Contre-proposition de John Neeld : les participants "Guest" seront récompensés par une médaille lors des remises des prix, au même titre que les athlètes suisses, mais ne pourront pas remporter le titre de champion ou championne Suisse.

Christian Finger ajoute qu'il a parfois été difficile jusqu'à présent d'identifier clairement les athlètes "Guest", car les entraîneurs et les clubs ne transmettaient pas toujours des informations complètes. Cela pose un problème d'organisation. Il incombe notamment aux clubs de tenir à jour les données de leurs athlètes dans le système Fairgate, afin que l'administration sportive Diving ait accès aux informations correctes.

Décision : La proposition de GN1885 est rejetée à une large majorité (15 voix contre, 5 voix pour)

Admission de la contre-proposition de John Neeld :

Droit pour les athlètes non ressortissants suisses de remporter une médaille, mais pas un titre.

Décision : La contre-proposition est admise à la majorité. (18 voix pour, 2 voix contre)

Contre-proposition de John Neeld :

Autorisation pour les athlètes non ressortissants suisses de remporter une médaille, mais pas un titre.

Décision : La contre-proposition est acceptée à la majorité. (13 voix pour / 4 abstentions / 3 voix contre)

Proposition 2 : Modification du règlement 4.2, article 3.2

Suppression combiné pour la relève

Décision : La proposition est acceptée à la majorité. (19 voix pour, 1 voix contre)

Proposition 3 : Modification du règlement 4.2, article 3.2

Suppression synchro 1m et suppression synchro 3m pour la catégorie C

Carmen Stritt Burk souligne que ces disciplines servent à préparer les athlètes à leur avenir et qu'elles sont très appréciées des plus jeunes. Elle insiste sur le fait que ces disciplines devraient être pratiquées dans le cadre des compétitions régionales et, en réalité, plutôt moins souvent lors des championnats suisses. Son souhait est toutefois que les clubs continuent à les proposer et à les maintenir, en particulier dans le cadre des compétitions régionales.

La Direction sportive partage cette opinion. Cela a d'ailleurs déjà été communiqué et discuté lors des tables rondes.

Décision : La proposition est acceptée à la majorité. (19 voix pour, 1 voix contre)

Proposition 4 : Modification du règlement 4.2, article 2.2

Suppression combiné pour l'Elite

Décision : La proposition est acceptée à la majorité. (19 voix pour, 1 voix contre)

13. DISTINCTIONS ET HONNEURS

Les clubs suivants sont honorés pour l'organisation de championnats en 2025 :

Lausanne Aquatique

- Championnats Suisse d'hiver de la relève

Genève Natation 1885

- Championnats Suisse d'été de la relève

Schwimmklub Bern

- Championnats Suisse d'été

Verein Zürcher Wasserspringer

- Championnats Suisse d'hiver + Swiss Open

La direction sportive remercie tous les clubs qui ont organisé un championnat en 2025, et Pascal Julmy remet les cadeaux et les diplômes. À cette occasion, il cède la parole à Christian Greuter, qui présente brièvement l'agenda 2027. Ces dates ont été discutées lors de la dernière table ronde et devraient être connues de toutes les parties prenantes. Aucune modification n'est prévue pour l'instant, à l'exception des Championnats suisses d'été, qui ne pourront pas se dérouler à Tenero, car les installations ne devraient être achevées qu'à partir de 2028. Une alternative envisagée serait d'organiser le camp d'entraînement à Tenero.

14. INFORMATION SUR L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 24 AVRIL 2027

Le directeur sportif informe les personnes présentes et leur demande de noter dans leur agenda la date de l'assemblée sportive et des délégués, qui se tiendra le 24 avril 2027 à la Maison du Sport à Ittigen, et de réserver cette date.

15. DIVERS

Isabelle demande si l'utilisation de Dive Live est compliquée. Christian Greuter explique que, en principe, non : il suffit de créer l'événement et de saisir les disciplines et les catégories. Comme on le sait, les entraîneurs peuvent modifier les listes de plongeon jusqu'à 24 heures avant la compétition ; il ne lui reste alors plus qu'à clôturer l'événement la veille de la compétition. C'est donc plus simple qu'auparavant avec le Dive Recorder.

Elle commente également le budget présenté par Swiss Aquatics et se dit surprise par la perte constatée. Pascal Julmy explique que les budgets ont déjà été discutés au préalable au sein du comité central et sont donc, en principe, approuvés à l'avance. En règle générale, l'assemblée des délégués ne sert plus qu'à clarifier certaines questions, c'est pourquoi il s'agit plutôt d'un acte formel. M. Bartolo Consolo (directeur financier de Swiss Aquatics) et M. Ewen Cameron (président de Swiss Aquatics) présenteront des informations plus détaillées cet après-midi et se tiendront volontiers à disposition pour répondre aux questions.

Elle souhaite également savoir où en est la planification du camp d'entraînement, car celui-ci est prévu assez tard et de nombreuses piscines seront déjà fermées à cette période. Christian Finger indique que la planification est en cours et que beaucoup de choses restent malheureusement encore incertaines à l'heure actuelle, en raison des disponibilités des entraîneurs et des blessures des athlètes.

Pascal Julmy demande enfin s'il y a d'autres questions ; aucun autre point n'est soulevé.

Christian Finger prend la parole et remercie Pascal Julmy pour son travail, qui n'est probablement assumé dans son intégralité que par lui-même et Sandy Clément (administration).

Pascal Julmy remercie ensuite Carmen Stritt Burk d'avoir organisé le cours de juge à Fribourg et lui remet un cadeau en signe de reconnaissance.

Pour finir, Pascal Julmy informe des changements internes à venir, Sandy Clément ayant démissionné, et la remercie pour le travail accompli.

FIN 11H30